

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

CHARGÉ.E DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

*Habilitation validée par l'organisme
certificateur de la branche du Sport OC SPORT*



Diplôme de niveau 5
(Bac+2). Code RNCP : 38142

Date d'échéance :
18/10/2026



Septembre 2026

à

Juillet 2027



Balma (31)

ou

Montpellier (34)



Sur devis



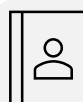
Formation accessible par
la voie de l'alternance et
en apprentissage



**4 blocs de
compétences**



**Sites accessibles aux
personnes à mobilité
réduite**



Balma : Clémence COUDERT

Montpellier : Manuel RINALDI

formation.occitanie@franceolympique.com



**Taux de réussite aux
examens : 83%**

**Satisfaction globale :
85.7%**

INFORMATIONS

Le métier et les débouchés

Le/la titulaire du TFP « **Chargé.e de développement d'une structure sportive associative** » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'associations relevant de la branche du sport, de collectivités ou de structures du secteur sportif marchand.

Il/elle exerce principalement des missions de :

- Chargé.e de développement ;
- Responsable administratif.ve et financier.e ;
- Chargé.e de mission / chef.fe de projet événementiel ;
- Chargé.e de communication ;
- Responsable / chef.fe de projet partenariats ;
- Coordinateur.trice de projets ;
- ...

Les objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à acquérir les compétences issues du référentiel de certification, au travers de 4 blocs (BC) :

- **BC1** : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative.
- **BC2** : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative.
- **BC3** : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative.
- **BC4** : Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative.

Les modalités de certification

BC 1 : Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative :

- Présentation d'un dossier professionnel à partir d'un projet de développement (10 minutes) suivi d'un entretien avec le jury d'évaluation (30 minutes).

BC 2 : Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative :

- Élaboration de trois notes de synthèse (portant sur le cadre légal et administratif d'une structure sportive associative, la préparation et le suivi d'un budget prévisionnel et l'appui à la gestion et administration des ressources humaines) suivie d'un entretien individuel avec le jury (30 minutes).

BC 3 : Gérer les activités sportives et leurs équipements au sein de la structure sportive associative :

- Épreuve 1 : Élaboration d'un dossier professionnel faisant l'objet d'une présentation initiale orale au jury (10 minutes) puis d'un entretien (30 minutes).
- Épreuve 2 : Présentation de deux cas pratiques rencontrés dans le cadre de l'alternance (en lien avec la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité d'une part et l'inscription de la structure dans une démarche RSE/RSO d'autre part) pour une durée de 10 minutes chacun suivie d'un entretien avec le jury (20 minutes).

BC 4 : Organiser un événement ponctuel au sein de la structure sportive associative :

- Élaboration d'un dossier technique de faisabilité d'un événement ponctuel faisant l'objet d'une présentation orale au jury après sa mise en œuvre (20 minutes) suivie d'un entretien (20 minutes).

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs de compétences. Aucun bloc de compétences ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans un autre bloc de compétences. Chacun d'entre eux doit être obtenu en totalité pour valider le diplôme, délivré par la Branche du Sport.

La délivrance du TFP peut se faire par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Des correspondances peuvent être reconnues avec d'autres certifications ou habilitations après étude du dossier par l'OF et le certificateur.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieux

La formation se déroule sur 2 sites de formation, au choix :

Maison Régionale des Sports

7, Rue André Citroën

31130 BALMA



Maison Régionale des Sports

1039 Rue Georges Méliès

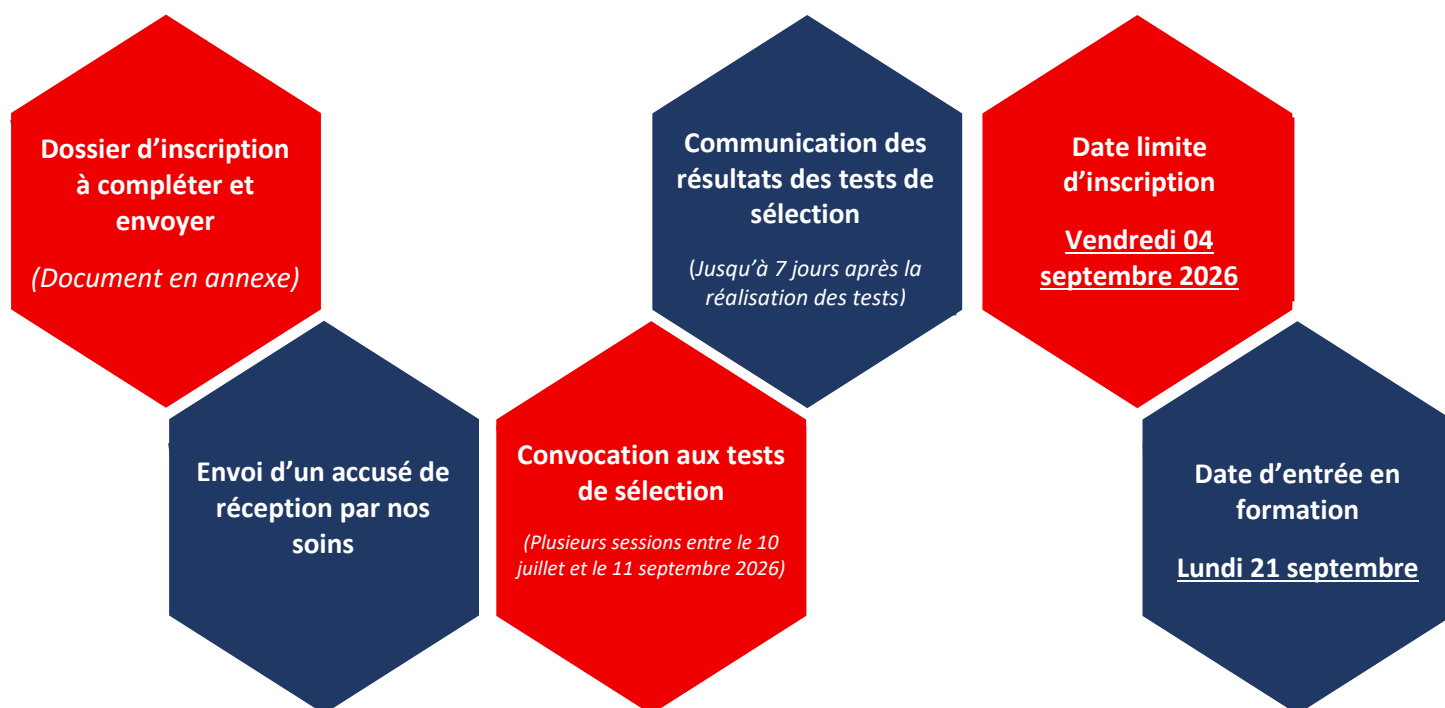
34000 MONTPELLIER

Prérequis et conditions d'accès

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat (Pièce en cours de validité, originale ou photocopie lisible recto/verso) ;
- Être titulaire du PSC (Premiers Secours Citoyen) ou équivalent ;
- Être âgé.e de 18 ans à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent (niveau bac) ;
- Attester d'une expérience au sein d'une structure sportive associative d'au moins un an (*l'expérience repose sur une réelle implication dans le fonctionnement de la structure et/ou ses événements. La seule pratique d'une discipline sportive à titre personnel ne répond pas à l'exigence*).

Les modalités d'inscription et d'entrée en formation



Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel (ou exceptionnellement à distance) associant des méthodes pédagogiques actives, des travaux en groupes, des mises en situation pratiques, des interventions d'experts de leur domaine, des témoignages de professionnels de professionnels, ...

Moyens humains et matériels

Le responsable de la formation, les intervenants et les formateurs justifient d'une réelle expérience dans les thématiques enseignées.

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels classiques des locaux de formation (écran multifonctions, connexion internet...), accès à une plateforme de formation à distance.

Durée et rythme de la formation

Formation en alternance :

- 602 heures de formation
- 400 heures minimum en structure
- Temps réel estimé en structure par apprenti : 883 heures (donné à titre indicatif)

Conditions d'entrée en formation

La sélection des candidat.e.s se déroule en 2 phases :

- **Etude de la complétude du dossier d'inscription** : si le dossier est complet, le candidat est invité à participer à des tests de sélection
- **Les tests de sélection se décomposent en 2 épreuves**
 - Une production écrite (30 minutes) portant sur un sujet visant à évaluer le niveau de connaissance en matière de fonctionnement associatif (10 points)
 - Un entretien oral (15 minutes) portant sur l'expérience, les motivations et le projet d'avenir

A noter que toute note inférieure à 8/20 (2 épreuves cumulées) est éliminatoire.

Dans le cas où le nombre de candidat.e.s présent.e.s aux épreuves de sélection serait supérieur au nombre de places disponibles, les 15 meilleures notes seront retenues pour intégrer la formation sur chaque site.

Calendrier de la formation

Organisation de l'alternance

Voir le calendrier en annexe

Sessions de certification

SESSION 1	RATTRAPAGE
Du 28/06/2027 au 02/07/2027	Du 12 au 13/07/2027

Coût et prise en charge de la formation

La formation est éligible aux statuts suivants :

- **En alternance** : contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage

Les coûts pédagogiques de la formation sont totalement pris en charge par l'OPCO de la branche (AFDAS pour la branche du sport)

- **Stagiaire de la formation professionnelle continue**

Le coût de la formation s'élève à 7200€ maximum (soit 12€ de l'heure) – devis sur demande

- Autofinancement (mobilisation du CPF ou fonds propres)
- Autres dispositifs possibles selon le profil (France Travail, mission locale...)

Accessibilité de la formation

Accueil des personnes en situation de handicap

Notre offre de formation est conçue dans le respect des principes de non-discrimination et d'adaptation aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Manuel RINALDI, référent handicap

manuelrinaldi@franceolympique.com et 07.86.12.46.73

Dates clés

Début des inscriptions	Lundi 23 février
Tests de sélection	1 ^{ère} vague du 13 au 17 juillet 2 ^{ème} vague du 27 au 31 juillet 3 ^{ème} vague du 07 au 11 septembre
Fin des inscriptions	Vendredi 04 septembre
Début de la formation	Lundi 21 septembre
Test de positionnement	Du 21 au 25 septembre

Infos utiles

Pour tout renseignement complémentaire

Site de Balma :

Clémence COUDERT - 06.47.47.16.34

Site de Montpellier :

Manuel RINALDI - 07.86.12.46.73

formation.occitanie@franceolympique.com

Liens utiles

Site internet du CROS Occitanie : <http://www.cros-occitanie.fr>

Fiche du diplôme : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38142>

Site internet du CFA Sport Occitanie : <https://www.cfa-sport.com>

AFDAS : <https://www.afdas.com/particulier.html>

Organisme de formation du CROS Occitanie

*Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro
76310917231*

Siège social : 7 Rue André Citroën – 31130 BALMA

SIRET : 335 173 183 00021



Dossier d'inscription

Annexe 1

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

Dossier à retourner par courriel à l'adresse :

formation.occitanie@franceolympique.com

Nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais et après examen de la conformité de votre dossier.

Site de formation

:

☐

Balma

☐

Montpellier

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Département :

Nationalité :

N° de sécurité sociale :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone :/...../...../...../.....

Email :

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT AVANT LES TESTS DE SÉLECTION

- ☐ Photocopie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou titre de séjour en cours de validité
- ☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile privée en cours de validité
- ☐ Photocopie de vos diplômes (scolaires, universitaires, sportifs...) + CV + Lettre de motivation
- ☐ Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale mentionnant les droits actuels en cours de validité à la date d'entrée en formation
- ☐ Photocopie du PSC1 (ou diplôme équivalent)
- ☐ Attestation d'un an d'expérience bénévole ou salariée au sein d'une structure sportive associative

Calendrier TFP Chargé de développement d'une SSA

	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			Trimestre 5		
J	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27	août-27	sept-27	oct-27	nov-27
1			férié	M1	férié	M7	M8		férié	M10	Certifs				férié
2			M14			M6	M6								
3			M5						M12						
4					M2				M6						
5		M3			M11			M13							
6		M13			M14			M13	férié						
7				M5	M10			M4		M12					
8				M14	M1	M4	M10	M10		M4					
9			M1			M12	M6	M8							
10			M3			M10	M14		M13						
11			férié		M5	M11	M4		M13						férié
12		M8			M7	M11	M4				Rattrapages				
13		M6													
14				M3						M13	férié				
15				M13			M11			M11		férié			
16			M2				M11								
17			M6						férié						
18					M3										
19		M1			M13			M11							
20		M9						M7							
21	M1	M2								M14					
22	M1	M11				M9	M13			M9					
23	M2	M11	M13			M6	M8								
24	M14		M7						M9						
25	M9			Noël	M9				M6						
26					M8			M11							
27								M4							
28	M8														
29	M7						férié			Certifs					
30			M12				M12								
31							M12		M8						

Heures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
--------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Total h	0
T1	0
T2	0
T3	0
T4	0
T5	0

LEGENDE

Jours en struct alternance	111 jours (777h)
Formation centre	86 jours (602h)
Week-end et jours fériés	
Epreuves certificatives	9 jours (63h)
Jurys délibération	Dates approximatives (à confirmer OCS)



Partenaire : CROS OCCITANIE

Site : Montpellier et Balma

Dates de session :

Du 21/09/2026 au 13/07/2027